



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 16 janvier 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 207-0123 fixant les différents taux de taxes pour l'année 2023.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 17^e jour de janvier 2023.

Julie Roberge
Directrice générale et greffière-trésorière